

Manifeste et annexe pour des activités circulaires et à faible émission de carbone

"Ensemble vers l'économie circulaire"



Manifeste de circularité

Cette lettre d'intention est établie entre :

Proximus SA de droit public belge et filiales

Bd du Roi Albert II, 27
B-1030 Bruxelles
BELGIQUE
TVA (BE) 0202.239.951, RPM Bruxelles,

ci-après représentée par (nom complet + titre)
ci-après dénommée "**Proximus**"

ET

..... (nom + forme juridique)
..... (adresse du siège social)
..... (code postal et localité)
..... (pays)
..... (numéro de TVA)
..... (numéro de registre de commerce)

ci-après représentée par (nom complet + titre)
ci-après dénommée le "**Fournisseur**"

Toutes deux sont dénommées ci-après les "**Parties**".

ET ENTRE EN VIGUEUR LE (date de la signature) ;

Glossaire

- **Économie circulaire** : nouvelles normes pour les biens et les services, axées sur la normalisation, la réutilisation, la remise à neuf, le recyclage, une production évitant les matériaux vierges et la réduction de l'empreinte carbone.
- **Gaz à effet de serre (GES)** : tous les gaz comme le CO₂, le CH₄, le N₂O qui piègent la chaleur dans l'atmosphère, contribuant ainsi au réchauffement climatique.
- **Objectif de réduction des émissions de carbone** : niveau d'ambition visant à réduire les émissions de carbone/CO₂ d'un certain pourcentage sur une période prolongée.
- **Initiative "Science Based Targets" (SBT)** : les objectifs en matière de réduction des émissions de carbone/CO₂ adoptés par les entreprises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont réputés avoir un fondement scientifique s'ils sont conformes à ce que les dernières données scientifiques sur le climat indiquent comme nécessaire pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, qui prévoit de contenir le réchauffement climatique nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C. Voir également : <https://sciencebasedtargets.org>.
- **KgCO_{2e}/article** : le CO_{2e} est l'unité de mesure utilisée pour comparer les émissions de divers gaz à effet de serre en convertissant des quantités d'autres gaz en une quantité équivalente de CO₂ ayant le même potentiel de réchauffement de la planète. L'objectif est de calculer le kgCO_{2e} par article acheté ou par tout autre rapport pertinent.
- **Achats de biens et services et immobilisations (PGS + CG)** : Proximus utilisera les données kgCO_{2e} pour calculer son empreinte CO_{2e} indirecte liée à nos achats et investissements.

1. Objectifs et ambitions

Proximus a l'ambition de devenir une entreprise nette positive et véritablement circulaire d'ici 2030. Nous voulons minimiser l'impact sur notre planète et ses ressources naturelles, en nous efforçant de ne pas les épuiser davantage et de rester dans les limites de ce que la planète elle-même peut générer ou restaurer.

- 1.1 Proximus entend réduire l'impact matériel des produits et services Proximus d'ici 2025. Par conséquent, tous les nouveaux équipements constitutifs des réseaux de Proximus, utilisés dans les bâtiments et installés dans les centres de données, ainsi que tous les appareils et produits fabriqués pour Proximus, devraient être pour ainsi dire 100 % circulaires d'ici 2025. Cela signifie que presque tous les matériaux utilisés doivent être réutilisables ou recyclables. Pour atteindre la circularité, Proximus utilisera moins de matériaux dans ses équipements, augmentera le cycle de vie de ses produits et, dans la mesure du possible, adoptera des matériaux plus durables ou optera pour une dématérialisation complète.
- 1.2 Le présent manifeste est établi en collaboration avec le Fournisseur pour soutenir l'objectif de Proximus visant à devenir une entreprise véritablement circulaire. Il exprime les engagements de Proximus et du Fournisseur à explorer la valeur et l'impact attendu sur l'environnement de projets et initiatives spécifiques (voir annexe) en soutien au modèle d'entreprise circulaire de Proximus en utilisant moins de matières premières vierges, en prolongeant le cycle de vie des produits, en réutilisant, réparant, remettant à neuf et recyclant tous les produits et en améliorant autant que possible l'efficacité énergétique.
- 1.3 Proximus s'est également engagée dans le cadre de l'initiative "Science Based Targets" à adopter une stratégie de réduction des gaz à effet de serre (GES) conforme à un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C, tout au long de la chaîne de valeur. À cette fin, Proximus s'engage à ce que 67 % de ses fournisseurs se fixent des objectifs ambitieux d'ici 2025 en termes de réduction d'émissions correspondant aux catégories "Achats de biens et services et immobilisations". Des objectifs de réduction ambitieux signifient que les objectifs ont un fondement scientifique (inspirés de Science Based Targets).
- 1.4 Par ce manifeste, Proximus et le Fournisseur acceptent de collaborer pour contribuer à une économie plus circulaire et à faible émission de carbone.

2. Comment évoluer vers un modèle d'entreprise circulaire et à faible émission de carbone

Pour que Proximus réalise son ambition de réduire son impact carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur et de devenir proche de 100% circulaire, Proximus et le Fournisseur acceptent conjointement de définir des objectifs en matière de climat, de développer des projets circulaires et d'encourager l'innovation en matière de conception circulaire dans quatre domaines d'intervention :

2.1 Réduction de l'utilisation de matières premières vierges

- 2.1.1 Virtualisation : virtualiser et automatiser davantage notre réseau afin de réduire notre empreinte écologique.
- 2.1.2 Adoption de modèles basés sur les logiciels et les services plutôt que sur le matériel.
- 2.1.3 Dématérialisation : remplacement des DVD, CD et journaux par des médias digitaux grâce à la connectivité Proximus.
- 2.1.4 Matériaux recyclés/à base organique : favoriser l'utilisation de matériaux recyclés/à base organique lorsque cela est possible.

2.2 Extension : utiliser les produits plus longtemps et plus efficacement

- 2.2.1 Extension du cycle de vie : étendre l'utilisation des produits en les repensant et prolonger la période de maintenance et d'assistance.
- 2.2.2 Augmentation ou optimisation des taux d'utilisation.

2.3 Cycle : obtenir des produits et matériaux de seconde vie haut de gamme en

- 2.3.1 utilisant des produits/matériaux qui ont été conçus pour être recyclés (c'est-à-dire dans une perspective de cycle de vie) ;
- 2.3.2 réutilisant : utilisation optimale des produits et équipements retournés en vue d'une réutilisation par Proximus et/ou les clients ou fournisseurs ;
- 2.3.3 réparant et remettant en état les produits et équipements retournés en vue d'une réutilisation par Proximus et/ou les clients ou fournisseurs ;
- 2.3.4 recyclant : amélioration du recyclage à haute valeur ajoutée des produits, équipements et matériaux à réutiliser ;
- 2.3.5 réduisant les activités de mise en décharge et d'incinération : élimination de la mise en décharge et de l'incinération.

2.4 Efficacité énergétique

- 2.4.1 En collaboration avec le Fournisseur, Proximus étudiera les moyens d'améliorer encore l'efficacité énergétique des équipements pour les réseaux, centres de données, infrastructures de bâtiments et utilisateurs finaux.

2.5 Objectifs de réduction des émissions de carbone

- 2.5.1 Proximus collectera auprès des fournisseurs l'intensité en GES (gaz à effet de serre) des produits, équipements et matériaux ou services achetés (kgCO₂e/article, kgCO₂e/€ ou toute autre mesure pertinente).
- 2.5.2 Proximus évaluera et suivra d'année en année les progrès de ses fournisseurs en matière de réduction des émissions de carbone.
- 2.5.3 Proximus fournira à ses fournisseurs des conseils et du matériel pour les aider à fixer des objectifs ambitieux en matière d'émissions de GES.

3. Ensemble, Proximus et le Fournisseur développeront des initiatives pour un modèle d'entreprise circulaire comprenant la mise en œuvre, la planification et la performance

- 3.1 Établir une liste de projets ou d'initiatives pour aider Proximus à atteindre ses objectifs en matière de circularité et de réduction d'émissions carbone (art.1) d'ici 2025 et fixer des objectifs communs pour les initiatives en cours. Lancer des études conjointes visant à analyser de nouveaux modèles d'entreprise qui contribuent à une économie plus circulaire, sur la base des principes décrits à l'article 2.
- 3.2 Lancer des études conjointes visant à analyser de nouveaux modèles d'entreprise qui contribuent à une économie plus circulaire.
- 3.3 Définir des objectifs liés aux initiatives et projets communs et suivre leur réalisation. Cette analyse aura lieu au cours des Business Review Meetings entre Proximus et le Fournisseur. S'ils ne sont pas atteints, les deux Parties établiront conjointement un plan d'action commun afin de réorienter les projets ou initiatives de manière à atteindre les objectifs de Proximus pour 2025.

ANNEXE au Manifeste de circularité

1. Projets et initiatives spécifiques

Pour créer un modèle d'entreprise plus circulaire, Proximus et le Fournisseur acceptent de collaborer à plusieurs projets et initiatives. Proximus et le Fournisseur s'engagent à explorer la valeur et l'impact attendu sur l'environnement de ces projets et initiatives et, en fonction des résultats, à les poursuivre ou à en définir de nouveaux.

2. Gouvernance

Le responsable Procurement de Proximus se chargera de fixer ces réunions et invitera les Business Owners concernés des deux Parties. La préparation de l'état d'avancement des initiatives sera faite conjointement par Proximus et le Fournisseur.

3. Proximus et le Fournisseur conviennent conjointement de se concentrer sur des projets et initiatives spécifiques :

3.1 Réduire l'utilisation de matières premières vierges en :

3.1.1 Texte

3.2 Réutiliser les produits, équipements et matériaux plus longtemps et plus efficacement en :

3.2.1 Texte

3.3 Recycler les produits, équipements et matériaux de seconde vie haut de gamme en :

3.3.1 Texte

3.4 Augmenter l'efficacité énergétique en :

3.4.1 Texte

3.5 Réduire la production d'émissions de carbone en :

3.5.1 Texte

Signature

Établi par signature électronique qui a la même validité et la même force exécutoire qu'une signature manuscrite. Chaque Partie déclare avoir reçu une version signée électroniquement.